



1, 2, 3... framboises!

179-181 rue de Fontenay

94300 VINCENNES

Atelier Eveil Musical Sensoriel
Adulte - enfant de 0 à 3 ans et enfants de 3 à 6 ans
Consignes, recommandations et règles de fonctionnement

A lire attentivement, à valider et à respecter pour le bon déroulement de nos ateliers.

I. Les consignes et recommandations

- **Les poussettes**

Pour les ateliers qui se déroulent à l'Espace Sorano, en application des consignes de sécurité, les poussettes, produits hautement inflammables, ne sont pas autorisées dans les étages, elles doivent être stockées dans l'espace réservé à cet effet au rez de chaussée du bâtiment.

- **La tenue vestimentaire et l'utilisation des vestiaires**

Veillez à ce que l'enfant, et le cas échéant son accompagnateur, portent une tenue confortable permettant le mouvement. Il est indispensable de retirer ses chaussures avant de pénétrer dans la salle. Il est recommandé d'être pieds nus ou de porter des chaussons non glissants (les chaussettes peuvent être glissantes sur le parquet).

Les manteaux, chaussures ou tout autre objet sont à laisser dans le vestiaire ou sur les porte-manteaux prévus à cet effet. Il est recommandé de ne pas apporter d'objets de valeur dans l'établissement. Seuls les sacs contenant des objets de valeur peuvent être déposés à l'endroit prévu à cet effet dans la salle des ateliers.

- **La participation des enfants pendant les ateliers**

L'enfant est invité à agir mais est libre de faire ou non l'activité proposé. Certains enfants préfèrent observer sans participer. Pour les ateliers en duo, l'adulte présent est invité à respecter ce choix, les réactions de l'enfant, ses peurs et ses oppositions.

- **La participation active des accompagnateurs pour les ateliers en duo**

Pour les ateliers en duo, la participation active et régulière de l'accompagnateur (parent, grands-parents, assistante maternelle...) est fortement souhaitée. A cet effet, il est demandé à l'accompagnateur de :

- éteindre son téléphone portable avant d'entrer à l'atelier
- participer pleinement à toutes les activités de chant et de mouvement proposé.

- **La présence d'enfants « invités » pendant les ateliers**

Veillez à ne pas emmener d'autre enfant dans l'atelier sans l'avoir demandé au préalable.

Si vous l'avez demandé et que cela a été accepté, veuillez-vous assurer que l'enfant :

- pénètre dans la salle sans chaussures, et suivant ce qu'on lui demande :
- soit participe aux activités de chant et de mouvement
- soit reste assis silencieusement.

- **La présence d'adultes « invités » pendant les ateliers en duo**

Veillez à ne pas emmener d'autres adultes, amis ou membres de la famille à l'atelier sans l'avoir demandé au préalable. Si vous l'avez demandé et que cela a été accepté, merci de vous assurer que :

- ces adultes pénètrent dans la salle sans chaussures,
- leur téléphone portable est éteint et suivant ce qu'on leur demande :
- soit participent pleinement à toutes les activités de chant et de mouvement ou
- restent assis silencieusement.

S'ils ne peuvent pas respecter ces consignes, ils doivent attendre en dehors de la salle.



II. Les règles de fonctionnement

1. Les conditions d'inscription

Afin de valider l'inscription, une fois qu'une place dans l'atelier a été confirmée, il est nécessaire de remplir et signer la fiche d'inscription sur le site internet www.123framboises.fr, lire et signer les consignes, recommandations et règles de fonctionnement et transmettre le règlement à l'adresse postale « 1,2,3... framboises ! 179-181 rue de Fontenay 94300 Vincennes » ou de le remettre au plus tard le jour du premier atelier.

2. Les tarifs, les paiements et le calendrier annuel d'ouverture des ateliers

Les tarifs et le calendrier d'ouverture des ateliers sont établis annuellement et connus avant les inscriptions. L'inscription suppose l'acceptation des tarifs et du calendrier annuel d'ouverture. Le règlement est possible par chèque à l'ordre de 1,2,3...framboises ! ou en espèces. Pour les abonnements annuels, les paiements peuvent être échelonnés en 3 fois (encaissement en septembre, décembre et mars) ou en 6 fois (encaissement de septembre à février) ou, pour les ateliers des 3-6 ans, en 8 fois (encaissement de septembre à avril). Il est nécessaire de remettre tous les chèques au moment de l'inscription et d'indiquer au dos de chaque chèque le mois d'encaissement.

Les ateliers sont à régler impérativement au plus tard le jour du premier atelier. Tout choix d'abonnement ou forfait est définitif et ne peut être modifié en cours d'année. Toute demande de remboursement ne sera pas possible pour quelque motif que ce soit. Les absences du fait du participant ne seront pas remboursables. Tout forfait ou abonnement entamé est dû.

3. Début et fin des ateliers

Il est recommandé d'arriver 5 à 10 minutes avant le début de l'atelier afin de se préparer et d'être prêt pour le l'heure de début de l'atelier. L'accès des participants à la salle ne doit pas intervenir avant l'heure prévue pour le début de l'atelier et une fois l'atelier terminé, les participants sont invités à quitter la salle.

Pour les ateliers des 3-6 ans, les accompagnateurs sont amenés à vérifier que les enfants pénètrent dans la salle en étant passés aux toilettes, les mains propres et le goûter terminé.

Pour les ateliers qui se déroulent à l'Espace Sorano, l'espace cafétéria de Sorano est à la disposition des participants pour les échanges.

4. Assurance et Responsabilité

Il est préférable de ne pas apporter d'objets de valeurs dans l'établissement. L'association décline toute responsabilité en cas de perte, de vols ou détérioration des affaires personnelles introduites par les usagers dans locaux où ont lieu les ateliers.

Pour les ateliers en duo adulte-enfant de 0 à 3 ans, les enfants participant restent sous la vigilance et la responsabilité de l'accompagnant pendant toute la durée de l'atelier. Les instruments de musique et autres petits objets (peluches, plumes, foulards...) mis à la disposition des participants ne sont pas des jouets. Les accompagnants doivent vérifier la bonne utilisation des instruments et des petits objets par leur enfant afin qu'il ne se blesse pas et ne blesse pas d'autres enfants.



Les participants confirment qu'ils sont couverts pour leur responsabilité civile et celle de leur enfant par leur propre assurance pour les ateliers.

L'association 1,2,3...framboises ! est couverte pour sa responsabilité civile.

5. Photos et vidéos

Des photos et des vidéos sont prises lors des ateliers ou autres manifestations organisées par l'association. Elles peuvent être publiées sur le site internet de l'association 1,2,3... framboises! et sur les flyers, les affiches ou tout autre support nécessaire à sa communication. En cas de désaccord, veuillez cocher cette option sur le formulaire d'inscription.

6. Règles de bonne conduite

La direction a la possibilité d'interdire l'accès aux ateliers à toute personne dont elle estime que le comportement ou la présence est susceptible de porter atteinte au respect des personnes ou à la sécurité.

Mis à jour le 4 mai 2018